

Stelie II (2016)

Lieu : Port Saunders (Terre-Neuve)

Numéro de cas : 120-687-R

Incident

Le 24 mars 2016, le *Stelie II*, un navire de pêche en bois de 90 pieds, construit en 1963, a rompu ses amarres aux installations de la compagnie Northern Boat Repair, dans le port de Port Saunders, à Terre-Neuve, et a causé des dommages au quai. Le navire gâtait considérablement à tribord et prenait l'eau. Il y avait du carburant diesel, des huiles lubrifiantes et d'autres huiles hydrauliques à bord du navire; il y avait aussi des hydrocarbures sur la glace autour de l'épave. Le 29 mars 2016, la Garde côtière canadienne (GCC) a informé l'administrateur de l'incident et a signalé que le *Stelie II* posait un risque de pollution par les hydrocarbures dans le port de Port Saunders.

La GCC a émis une directive au propriétaire du navire, mais ce dernier n'y a pas donné suite. Par conséquent, la GCC a pris les mesures nécessaires pour contrôler l'incident. Le personnel d'intervention est monté à bord du navire et a constaté que la salle des machines était presque inondée. Par la suite, le navire a été vidé d'eau et retiré de l'environnement marin pour éviter qu'il ne coule. Lorsque le navire a été placé sur le quai, on a constaté que sa proue et sa poupe étaient endommagées.

Demande d'indemnisation

Le 1^{er} mai 2018, l'administrateur a reçu la première partie d'une demande d'indemnisation pour les frais que la GCC avait engagés au nom du ministre des Pêches et des Océans. Étant donné que cette demande ne représentait qu'une partie des mesures d'intervention prises par la GCC, l'avocat-conseil de l'administrateur a avisé la GCC que le dossier serait mis en suspens en attendant la réception de la demande d'indemnisation complète. De plus, l'avocat-conseil a informé la GCC que le délai de prescription applicable de cinq ans ne serait pas prolongé parce qu'elle avait présenté une demande d'indemnisation partielle.

Situation

Le dossier demeure ouvert.

Dossier connexe :

Baffin Sound (numéro de cas : 120-685-C1) (même propriétaire).